

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES								
		h1	habitation unifamiliale	■					
c13	commerce d'hébergement		■(a)						
p1	communautaire récréatif			■					
u1	utilité publique légère			■					
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	1	0				
	Nombre de logements	max.	1	1	0				
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■						
	Jumelée								
	Contiguë								
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	--				
	Largeur minimum	(m)	7	7	--				
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	67	--				

TERRAIN								
Superficie minimum	(m ²)	800	--	--				
Largeur minimum	(m)	25	--	--				
Profondeur minimum	(m)	30	--	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES								
Avant minimum	(m)	10	10	--					
Avant maximum	(m)	--	--	--					
Latérale minimum	(m)	5	5	--					
Total des deux latérales minimum	(m)	10	10	--					
Arrière minimum	(m)	9	9	--					
Espace naturel	(%)	60	60	--					
Rapport espace bâti / terrain	max.	0,12	0,12	--					
Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--					
Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
	(1)	(1)						
	(2)	(2)						
	(3)	(3)						
	(4)	(4)						

ZONE: **Ha 616**
Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis regroupement de chalets en location

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement
- PIIA 003 - Quai
- PIIA 006 - Domaine Chanteclair
- Art. 14.5 - Regroupement de chalets en location

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme